**Zeitschrift:** Domaine public
**Herausgeber:** Domaine public
**Band:** - (2007)
**Heft:** 1756

**Artikel:** Genève prend enfin au sérieux la lutte contre le chômage : on votera le 16 décembre, à la suite d'un référendum qu'il aurait mieux valu éviter

**Autor:** Delley, Jean-Daniel

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-1024491

**Nutzungsbedingungen**
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 14.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

# Genève prend enfin au sérieux la lutte contre le chômage

*On votera le 16 décembre, à la suite d'un référendum qu'il aurait mieux valu éviter*

Jean-Daniel Delley (16 novembre 2007)

La gauche genevoise est une nouvelle fois tombée dans le piège du tout ou rien. Emmenée par une extrême gauche évincée du Grand Conseil et en mal de visibilité, elle combat la nouvelle loi sur le chômage. Cette loi n'est certes pas parfaite. Mais elle traduit une approche dynamique de la lutte contre le chômage, qui tranche avec la passivité et l'inefficacité qui ont jusqu'à présent prévalu au bout du lac.

A Genève, la personne au chômage qui arrive au terme de sa période d'indemnisation bénéficie d'une mesure unique en Suisse: un emploi temporaire (ETC) rémunéré au sein de l'administration ou dans le secteur associatif, d'une durée d'une année. Cette activité lui ouvre alors un nouveau droit à l'assurance-chômage. Cette mesure peut paraître généreuse pour les chômeurs de longue durée. Effectivement elle permet à ces derniers de ne pas perdre trop longtemps le contact avec le monde du travail. Mais elle prolonge la situation de chômage plutôt qu'elle ne favorise la réintégration dans le marché du travail. Une étude de la Commission cantonale d'évaluation des politiques publiques publiée en 2002 l'a clairement établi. Les administrations profitent d'une force de travail bon marché pour des tâches le plus souvent rébarbatives et le canton transfère à l'assurance-chômage les coûts de l'aide sociale qu'il devrait normalement assumer. Or la Confédération a fait savoir qu'elle n'était plus disposée à tolérer ce tour de passe-passe.

Ces deux raisons – inefficacité et illégalité – justifient l'abandon des ETC. La nouvelle loi met l'accent sur la prise en charge rapide du chômeur et sa réinsertion professionnelle. Un programme d'emploi-formation de six mois doit y contribuer, de même qu'un système amélioré d'allocations de retour en emploi qui prend en charge temporairement une partie du salaire du chômeur engagé dans une entreprise. Enfin, pour les personnes qui ont peu de chance de revenir sur le marché du travail, des emplois solidaires sont offerts par des associations d'intérêt public et qui ne concurrencent pas les prestations du marché, le salaire étant complété par l'Etat. Avec cette dernière mesure, Genève n'innove pas puisque des villes ont déjà expérimenté avec succès ce marché secondaire conçu pour les individus les plus fragiles.

Cette loi n'est pas parfaite. On aurait pu imaginer une prise en charge plus rapide encore. Et les conditions de son succès ne sont pas toutes garanties. L'Office cantonal de l'emploi qui, par le passé, a montré de sérieuses lacunes organisationnelles, disposera-t-il des effectifs et des compétences nécessaires pour appliquer efficacement ce nouveau dispositif? L'offre d'emplois solidaires répondra-t-il à la demande? Car la qualité d'une loi se mesure aussi à la qualité de sa mise en œuvre.

Mais pourquoi s'obstiner à défendre une politique néfaste pour les chômeurs et par ailleurs condamnée par le droit fédéral? Pourquoi la gauche et les syndicats n'investiraient-ils pas leurs énergies à contrôler la bonne application de cette nouvelle loi et, le cas échéant, à revendiquer les moyens indispensables à son succès? Leur combat en faveur des chômeurs y gagnerait en crédibilité.

**Ce journal et le site sont publiés par la SA des éditions Domaine Public**
c/o Jacques Guyaz - bd de Grancy 8 - CH-1006 Lausanne - CCP 10-15527-9